

édito

*La réduction de la
dépendance publique est
une nécessité... com-
prenez-nous, nous
n'avons pas le choix : il
faut bien rembourser
la dette !*

Cette « nécessité », nous la connaissons par cœur, nous l'avons intégrée tellement elle semble « évidente ». Ou alors tellement on nous la répète ?

Il faut bien rembourser la dette : pour bien comprendre, imaginez un ménage qui ne rembourserait pas son crédit immobilier, c'est impossible ! Cette explication aussi, il faudrait qu'on l'intègre. À grands coups de pédagogie et d'interventions d'économistes... tous orthodoxes.

Mais c'est bien là qu'est le loup, dans cette comparaison entre un état et un

ménage. La différence qu'on cache dans cet argument, alors qu'elle est fondamentale, est qu'un individu a une durée de vie limitée, ce qui n'est à priori pas le cas d'un pays. Il en découle que si les individus doivent rembourser leurs crédits avant la mort, ceci ne s'applique pas aux états. Au contraire, ces derniers ont la capacité utilisée depuis des siècles de recourir régulièrement à de nouveaux emprunts pour rembourser les précédents. Un roulement de trésorerie, en somme...

Est-ce repousser la faillite à plus tard ? On le dirait d'une dette individuelle mais pas pour un pays : l'important n'est pas de les rembourser mais de pouvoir en supporter les intérêts annuels. Au bénéfice des créanciers d'ailleurs, puisque les intérêts payés dépassent lar-

gement le capital prêté. Personne ne remet par exemple en cause la dette japonaise, dont le ratio avec le PIB est le double du notre... Au final la question n'est pas la dette elle-même, mais son utilisation : sert-elle à investir ou à faire des cadeaux aux riches ?

Mais ça, seuls les économistes hétérodoxes le rappellent. Il y a donc une tromperie dans le discours sur la dette. Peut-être parce que faire croire qu'on n'a pas le choix permet d'imposer des options sans débat. Si l'enjeu était réellement la dette, la réduction des dépenses ne serait pas la seule solution. On aurait pu, par exemple, rétablir l'ISF (ou déjà ne pas le supprimer : 4,4 milliards d'euros en 2013) ou faire une vraie chasse à l'exil fiscal. Mais que voulez-vous, on n'a pas le choix...

Bulletin de la section académique - S3

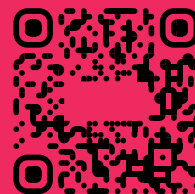
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon
ISSN : 0399 774X CPPAP 122 7 S 055 78

03 81 47 47 90 - s3bes@snes.edu

www.besancon.snes.edu

Directrice de la publication : Isabelle Guillaume
Conception : Sylvie Nantes-Berger
Rédaction : Médéric Bayard, Elvire Celma,
Nathalie Faivre, David Caillet,
Impression : L'atelier de l'imprimeur - Besançon

Pour lutter, proposer, agir,...
adhérez !



La loi Falloux : un héritage toxique qui asphyxie l'école publique

Depuis 1850, la loi Falloux pèse comme une ombre sur notre système éducatif.

Adoptée pour développer l'enseignement privé, principalement catholique, cette loi – officiellement abrogée en 2000 – voit ses principes survivre dans le Code de l'éducation. Pire : ils servent toujours à justifier des subventions publiques massives versées aux établissements privés, sans transparence, sans équité, et sans contrepartie sociale.

Une enquête du SNES-FSU dans les quatre départements de l'académie de Besançon révèle une réalité accablante : les déséquilibres entre public et privé se creusent, tandis que l'opacité des financements atteint des sommets.

Théoriquement plafonnées à 10 % des dépenses annuelles, les subventions aux établissements privés sont en réalité systématiquement contournées. En 1993, François Bayrou avait tenté d'aggraver ce système en faveur du privé, avant d'être stoppé par une mobilisation historique. Aujourd'hui, les collectivités locales dépassent allègrement ces limites, sans que l'État n'intervienne.



Résultat : les écoles privées bénéficient de subventions d'investissement (locaux, équipements), de dotations de fonctionnement (salaires, charges sociales), et même de financements «facultatifs»... qui n'ont de facultatif que le nom.



Des disparités départementales criantes

Dans le **Doubs**, ce sont 3,756 millions d'euros qui sont versés chaque année aux écoles privées, avec des forfaits automatiquement majorés de 5 %, une prise en charge intégrale des charges sociales, et des dotations Falloux présentées comme «facultatives»... mais devenues systématiques.

Engager un débat public sur cette ingénierie financière opaque

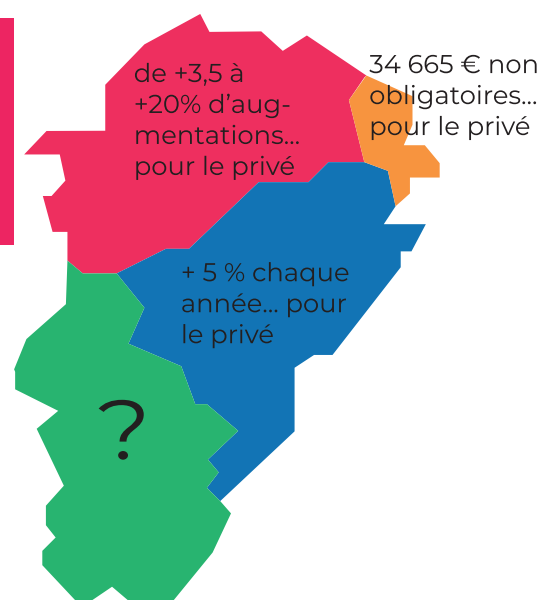
En **Haute-Saône**, 814 853 euros sont attribués à seulement six collèges privés, avec des majorations variant de 3,5 % à 20 % selon les postes, auxquels s'ajoutent 136 872 euros de dotations Falloux – des fonds qui pourraient pourtant soutenir l'école publique, aujourd'hui en pleine crise de moyens.

Quant au **Territoire de Belfort**, il verse 34 665 euros de subventions non obligatoires aux trois établissements privés en 2025 (comme en 2024), sans justification claire. Pour 2026, les enveloppes atteignent 875 242 euros pour moins de 1 200 élèves du privé, tandis que 7 100 élèves du public doivent se contenter de moyens bien moindres.

Dans le **Jura**, enfin, aucun chiffre n'a été communiqué, malgré les demandes du SNES-FSU. Ce refus de transparence, sous prétexte que les aides seraient «obligatoires», cache une gestion opaque, où les dotations dépassent souvent celles allouées au public.

Il est temps d'exiger un débat public sur cette ingénierie financière opaque, où les dotations Falloux «facultatives» deviennent systématiques, sans transparence ni équité.

1 euro public = 1 euro pour l'école publique.



Rectorat de Besançon : des éléments de budget

Malgré nos demandes répétées, le rectorat de Besançon n'a consenti à nous fournir que quelques indications sur les principaux postes de dépenses de son budget, en se retranchant derrière le fait qu'il aurait besoin du feu vert du ministère pour nous transmettre des données plus précises.

En 2023, voici les éléments essentiels :

Enseignement privé..... 99,56 millions €
 1^{er} degré public..... 453,49 millions €
 2^d degré public..... 658,10 millions €
 Vie de l'élève (AED, AESH) 114,24 millions €

Les salaires médians des femmes sont tous inférieurs à ceux des hommes, sauf pour les profs d'EPS du public.

Les salaires des profs du privé sont beaucoup plus faibles que ceux du public, d'une part parce qu'il n'existe pas de profs agrégé-es ni de chaire supérieure dans le privé et d'autre part parce qu'ils sont plus mal payés, tout simplement...

La masse salariale versée par le rectorat pour les 1837 enseignant-es du privé s'élevait à 52 422 053 € en 2023, contre 216 715 461 € pour les 13 389 enseignant-es du public.

Salaires nets des personnels enseignants dans l'académie de Besançon 2023

	Public			Privé		
	Salaire net médian	Salaire net médian femmes	Salaire net médian hommes	Salaire net médian	Salaire net médian femmes	Salaire net médian hommes
1 ^{er} degré						
Professeur-es des écoles	2 388	2 361	2 541	2 085	2 068	2 215
Non-titulaires	1 656	?	?	1 345	?	?
2 ^d degré						
Professeur-es de chaire supérieure	5 337	?	?	-	-	-
Professeur-es agrégées	3 578	3 479	3 710	-	-	-
Professeur-es certifiées	2 659	2 604	2 778	2 419	2 393	2 463
Professeur-es d'EPS	2 762	2 796	2 747	2 368	2 364	2 376
Professeur-es de LP	2 836	2 786	2 901	2 617	2 564	1 615
Non-titulaires	1 844	1 785	1 910	1 551	1 523	1 615



Le papier pour s'informer, c'est toujours d'actualité !

Comme vous pouvez le constater à chaque fois que vous recevez notre bulletin académique dans vos boîtes aux lettres, nous restons attachés au papier pour diffuser une partie de notre communication syndicale.

Si aujourd'hui ce format ne cesse de reculer dans l'information, il reste néanmoins de nombreux médias indépendants accessibles en version papier. Une partie d'entre eux se sont récemment regroupés dans le Syndicat de la Presse Pas Pareille qui réunit des « médias indépendants, n'appartenant à aucun groupe industriel, financier ou politique [...] solidaires de toutes les luttes pour l'émancipation. » Son site internet présente chacun de ses membres et permet d'accéder à des offres d'abonnement en ligne.

Parmi ces derniers, l'Age de faire est un mensuel édité par une SCOP installée dans les Alpes-de Haute-Provence. Il « relaie les initiatives visant une réappropriation citoyenne de l'économie, la création de lien social, un mode de vie plus écologique. » Son numéro de mai 2025 contenait par exemple un dossier sur les nouveaux syndicalismes avec, entre autres, des articles sur le syndicat des gardiens et gardiennes de troupeau, le salariat dans l'associatif ou les syndicats face à l'uberisation.

La Brèche est un autre des titres de cette galaxie indépendante dont la parution est trimestrielle. Sa diffusion se fait en kiosque ou en direct. Plus dense et avec des articles plus longs, il affiche clairement la couleur en proclamant : « Avec l'écran, on passe le temps – avec le papier, on prend le temps ». On y trouve des articles sur l'environnement, la santé publique ou la « technocritique ». Son numéro de février-décembre 2025 contenait notamment un dossier sur L'IA et ses impacts



Illustration de Ludo Adam

sur l'environnement, l'emploi, la justice ou la politique. Leur dernière mouture s'articule quant à elle autour d'un dossier sur le (sur) tourisme. Mais on peut aussi y lire un article sur la relance par D. Trump de l'exploitation du charbon en territoire Navajo ou un papier sur les revers des services publics itinérants dans les zones rurales.

Vous l'aurez donc compris. Il y a beaucoup à découvrir dans ces médias indépendants qui choisissent le papier « non par nostalgie, mais pour ralentir, creuser, penser » comme l'écrit l'équipe de La Brèche dans son dernier édit.

Alors, rendez-vous sur
www.syndicatdelapressepaspareille.org



Illustration de Jean-Luc Boiré

Bulletin académique - SNES-BESANÇON
ISSN 0399 774x - CPPAP 0920 S 05578 -
19 av. Droz - 25000 Besançon
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE
DÉPOSÉ À BESANÇON PPDC LE /2025

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE